

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT  
INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER  
Place GABRIEL PERI**

**Du vendredi 29 juin 2018 à 16h jusqu'au samedi 30 juin 2018 10h.**

**N°80**

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

**CONSIDERANT** la manifestation des « Live in Seillons » sur la voie communale lieu-dit : « place Gabriel Péri » la circulation et le stationnement sont interdits du 29 juin 2018 de 16 heures au 30 juin 2018 à 10 heures.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En raison de la manifestation des « Live in Seillons » sur la voie communale au lieu-dit : « place Gabriel Péri » la circulation et le stationnement sont interdits du 29 juin 2018 de 16 heures au 30 juin 2018 à 10 heures. .

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera Publié par affichage.

*Fait en Mairie, le 29 juin 2018.*

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION

